MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE





Abidjan, le 0 6 DEC 2021

LE DIRECTEUR GENERAL

N° 52.3 /MIS/ONPC-DG

NOTE DE SERVICE

à

L'attention du : - personnel de l'Office National de la Protection Civile

Objet : Présence au poste de travail.

Il me revient de façon récurrente que certains pompiers civils mutés par décisions n° 011 et 13/MIS/ONPC/DG du 15 septembre 2021 ne se sont pas encore présentés à leurs postes de travail.

Par la présente, je voudrais inviter les pompiers civils concernés à rejoindre leurs lieux d'affectation au plus tard le **Jeudi 09 décembre 2021**, délai de rigueur.

Passée cette date, les agents qui ne se seront pas présentés à leurs nouveaux postes d'affectation seront considérés comme étant en situation d'abandon de poste et se verront appliqués rigoureusement les dispositions pertinentes du statut général de la fonction publique.

Ampliation:

MIS : à titre de compte rendu

